

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 27 juin 2024

L'an 2024 et le 27 juin à 17h30, le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 20 juin 2024.

Date de la convocation : 20 juin 2024

Date d'affichage : 20 juin 2024

Délibération N° 27-06-2024 / N°116

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Jean-Marie Dufay, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Alexandre Hulot, Harold Tetu, André Michel, Michel Petit, Julien Bellengier, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Vincent Lacroix, Hugues Legoux, Jean Bridel, Eric Poulain, Etienne Duchateau, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Philippe Carton, Luc Delaporte, Hubert Dingreville, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Ernest Auchart, Michel Seroux, Pierre Barrois, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Raymond Lavigne, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Alexandre Decry, Jean-François Varoqui, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Emmanuel Ioos, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames, Fabienne Kwiatkowski, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 12

Membres votants : 96

Absents : Pascal Coin, Patrick Roblot, Sylvie Gabez, Jacques Nick, Yves Petit, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Patrick Dekeyser, Arnaud Ricq, Guy Vasseur, Philippe Lefebvre, Benoit François, Dominique Verdel, Eric Caron.

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Béatrice Dausse suppléée par André Horon, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Romuald Delattre suppléé par Jacqueline Lécossois, Jean-Pierre Marocchini suppléé par Jonathan Rogez, Philippe Duez suppléé par Olivia Havet, Magali Urbanac suppléée par Pascal Duquenne, Henri Cuvillier suppléé par Frédéric Duriez.

Absents excusés : Stéphane Locquet, Alain Traisnel, Joël Toursel, Xavier Normand.

Absents ayant donné procuration : Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Fabienne Kwiatkowski, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Maurice Soyez ayant donné procuration à Françoise Simon, Thomas Bonnelle ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Yannick Barlet ayant donné procuration à Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele ayant donné procuration à Ludovic Degouve, Pierre Guillemant ayant donné procuration à Raymond Wacheux, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Roland Descamps ayant donné procuration à Hugues Legoux, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux.

Secrétaire de séance : Philippe Carton

**Titre de la délibération : Acquisition d'une parcelle sur la commune de Magnicourt-en-Comté
réalisation de deux retenues collinaires**

Monsieur le Vice-Président rappelle à l'assemblée communautaire que la Communauté de communes est actuellement engagée, avec le concours du SYMSAGEL, dans un projet de réalisation d'ouvrages de lutte contre les inondations sur la commune de Magnicourt-en-Comté.

Monsieur le Vice-Président indique que pour les deux ouvrages, de type retenues collinaires, prévus sur la commune de Magnicourt-en-Comté au lieu dit « la Vallée d'Aubigny », la commune de Magnicourt-en-Comté est propriétaire d'une parcelle située dans l'emprise des deux ouvrages. La parcelle est cadastrée section ZI 67 et est d'une contenance de 5840 m².

Par délibération du 10 février 2020, la commune de Magnicourt-en-Comté a décidé de céder à titre gracieux à la Communauté de communes des Campagnes de l'Artois ladite parcelle. Proposition acceptée par la CCCA par délibération du 27 février 2020.

Afin de finaliser l'acte notarié et alléger les démarches administratives, la procédure de cession à titre gracieux est remplacée par une cession à l'euro symbolique.

Ainsi, la commune de Magnicourt en Comté décide de céder à l'euro symbolique la parcelle ZI 67 à la CCCA.

Compte tenu du montant de l'acquisition du parcellaire, l'avis des domaines n'est pas obligatoire.

Suite à l'avis favorable du bureau en date du 19 Juin, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'accepter l'acquisition à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée ZI 67, d'une contenance de 5840 m² située sur la commune de Magnicourt-en-Comté au lieu dit « la Vallée d'Aubigny »
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces administratives relatives à cette transaction

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 02/07/2024 et publication ou notification du 02/07/2024